

# Tourne Moulin...

## Viro Moli

[www.moulins-en-perigord.fr](http://www.moulins-en-perigord.fr)

Edito

## Plaidoyer pour nos moulins

Dans quelques mois, je ne serai plus le président de notre association. Pour cet éditorial, il m'était venu l'idée de plagier le fameux "J'accuse" de Zola pour démontrer que les propriétaires de moulins ne sont pas des "gaulois réfractaires". Au final de sa lettre ouverte, Zola a écrit "Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme (...)".

En tant que président de l'APAM, je n'ai qu'une passion, celle de la clarté au nom des propriétaires de moulins qui ne sont pas contre la continuité écologique, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix.

Le 4 avril, le préfet de la Dordogne a rencontré l'APAM et des représentants de l'Association pour la Dronne. C'était une première. Quelques jours plus tard, nous recevions le compte rendu de la rencontre avec les autorités préfectorales. Début mai, nous recevions un message de notre fédération intitulé "Les seuils de moulins encore et toujours menacés..." (\*).

Et de constater que si les responsables de l'Etat en charge de ce dossier, qui tendent à faire prévaloir les aspects techniques au détriment de l'élément humain, avaient eu la sagesse d'écouter dès le départ le point de vue de tous les acteurs, de justes décisions auraient pu être prises depuis la rédaction de la Directive Cadre sur l'Eau, comme l'ont fait remarquer de nombreux observateurs dans leurs différents rapports comme ce manque évident de concertation pour ouvrir de réelles discussions en vue de trouver une solution, moulin par moulin, ouvrage par ouvrage. Que de temps perdu.

Alors que les représentants du Conseil Général de l'Environnement et Développement Durable du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, dans différents rapports (\*\*\*) avaient préconisé la mise en place d'une coordination entre services patrimoniaux et services de police de l'eau, ainsi qu'une instance de concertation ad hoc pour le patrimoine,

(suite page 2)

### Sommaire

Brèves du moulin	page 2
Au revoir et merci	page 5
Du grain à moudre	page 10
Assemblée générale 2019	page 14
Hommages	page 16



(suite)

Alors que les professionnels de rivières (\*\*\*) reconnaissent que la précision des textes nuit à l'intelligence de la réflexion locale,

Qu'on ose donc me dire que les propos des experts, des scientifiques et des techniciens de rivières ne reflètent pas les dires et les craintes des propriétaires de moulins. Qui peut d'ailleurs affirmer avec sérieux que la construction de passes à poissons et l'effacement des chaussées de nos moulins vont faire revenir certaines espèces migratrices ?

Notre association a été reçue par le Préfet de la Dordogne. Nous avons écouté. Il me semble que l'APAM ait été entendue. Suite à cette rencontre, je demande que les professionnels des rivières et les experts ne soient pas dessaisis de leurs analyses. Que les propriétaires de moulins que nous représentons soient entendus. Savoir écouter n'a pas de prix. Ne pas savoir écouter pourrait coûter très cher.

Avant que l'irréparable ne se produise, je formule le vœu que nos prochaines rencontres permettent de trouver une solution à ces tracasseries administratives et j'en appelle à la cohésion de tous pour être solidaire dans ce dossier si nous voulons conserver nos moulins comme 3ème patrimoine de notre pays.

Il n'est pas trop tard pour que de sages décisions soient prises dans l'intérêt de tous.

**Alain PERIER**

(\*) Voir article "Du grain à moudre"

(\*\*) Dont le rapport n° 008036-03 établi par Alain BRANDEIS (coordonnateur) et Dominique MICHEL - Décembre 2016 - Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages. Pour un développement durable et partagé - Rapport de synthèse et propositions

(\*\*\*) Guy Pustelnik, directeur d'EPIDOR – Table ronde novembre 2016 à l'Assemblée nationale

## Brèves du moulin...

Après avoir rendu visite au sous-préfet de Sarlat, en janvier, au président du Conseil départemental, fin mars, l'APAM avait sollicité d'être reçue par le préfet de Dordogne. Une rencontre s'est tenue à Périgueux, début avril, où notre association a évoqué sa position en ce qui concerne la restauration de la continuité écologique.

Suite à cette rencontre, le préfet a tenu à rappeler les obligations des acteurs concernés par ce dossier. Différents sujets ont été abordés dont celui sur le

financement des ouvrages qui seront revus moulin par moulin. Le 16 mai, l'APAM recevait le compte rendu de l'entretien du 4 avril avec la méthodologie d'évaluation de la franchissabilité des obstacles et la liste des propriétaires ayant demandé des études complémentaires et ceux dont l'étude est programmée en 2019 et 2020. Concernant la partie financière, une liste de contacts à été jointe à cet envoi. Souhaitant avoir des précisions sur les actions envisagées, nous avons écrit au Préfet en date du 14 juin pour en savoir plus avant la prochaine rencontre.



Amis des moulins, avez-vous vu que la similitude entre l'incendie de Notre-Dame de Paris et les rivières de notre pays est frappante ? Le président de la République a promis de reconstruire la cathédrale d'ici 5 ans. Nous avons encore 5 ans pour trouver des solutions, moulin par moulin (voir le calendrier de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau) !.

Dans une tribune publiée sur le site du Figaro, dimanche 28 avril, des experts du patrimoine culturel ont invité le président de la République à éviter la "précipitation", dans la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (...). Lorsque des experts, des professionnels des rivières et des propriétaires de moulins invitent les services de l'Etat à éviter la "précipitation" dans la restauration de la continuité écologique sur nos rivières, à respecter les textes en vigueur et les procédures prévues, il y a toujours eu une écoute imprécise.

Dans cette tribune intitulée "Monsieur le Président, ne dessaisissez pas les experts du patrimoine", ces professionnels du patrimoine déclaraient "N'effaçons pas la complexité de la pensée qui doit entourer ce chantier derrière un affichage d'efficacité" (...) "Prenons le temps de trouver le bon chemin et alors, oui, fixons un délai ambitieux pour une restauration exemplaire". Que de ressemblances avec les méthodes imposées par certains services de l'Etat en contradiction avec l'interprétation des textes de la DCE 2000 et de la LEMA pour arriver à une bonne qualité de l'eau des rivières communautaires.

Pour ces experts du patrimoine, les "choix" pour la restauration de Notre-Dame doivent se faire "en ayant une approche scrupuleuse, réfléchie, de la déontologie». Pourquoi n'en serait-il pas

de même pour les "choix" des décisions qui doivent être prises, ouvrage par ouvrage, pour chaque moulin ? D'où nos inquiétudes dans la façon dont la restauration de la continuité écologique a été abordée dans notre département. Arriverons-nous à un compromis lors de la prochaine rencontre comme annoncée dans le compte rendu du 4 avril ? C'est possible. Pouvons-nous enfin espérer qu'une solution soit trouvée ouvrage par ouvrage ? Nous le souhaitons. Des solutions de financement seront-elles trouvées ? Là aussi, il y a des pistes. Autant de questions que nous nous posons car, pendant ce temps, notre fédération que nous tenons régulièrement informée de la situation dans notre département négocie au niveau national.

Pourquoi vouloir mettre la charrue devant les bœufs ?

En début d'année, Alain Périer a profité d'une conférence sur la moule perlière, à Pensol (87), organisée par le Syndicat Mixte des Bassins Bandiat-Tardoire, pour faire connaître le point de vue de notre association sur la restauration de la continuité écologique.

Comme il en est de coutume en début d'année, l'APAM a remis des livres sur la meunerie au Fonds documentaire sur les moulins du Périgord à la médiathèque de Carsac-Aillac, en présence de Patrick Bonnefon le président de la communauté de communes du Pays de Fénélon. Jacqueline Lavergne, notre vice-présidente avait fait le déplacement pour remettre deux vieux ouvrages sur les moulins. A noter la présence de quelques amis des moulins et des représentants de l'Association "La Dordogne au fil de l'art", des artistes peintres qui croquent, entre autres, les moulins du Périgord Noir et qui se sont engagés à nos côtés pour la valorisation de nos moulins.

Comme vous l'avez constaté, notre association conçoit chaque année un projet différent pour valoriser et promouvoir les moulins de notre département. 2019 sera à l'évidence une nouvelle et grande année pour l'APAM avec une animation intitulée "Moulins en scène". Cette animation, décomposée en différentes périodes, a été portée sur les fonts baptismaux en avril dernier avec une première manifestation, la 6ème Ronde des Moulins au Pays de Fénélon où l'APAM est partenaire de cette manifestation depuis sa création. Une manifestation où les randonneurs, arpentent en toute liberté les chemins de meuniers de ce territoire en fonction de leur envie ou de leur audace, en allant à la rencontre d'une trentaine de moulins : une offre unique en Périgord !

Courant avril, le président de l'APAM a assisté à l'assemblée générale de l'association pour la sauvegarde du patrimoine du Bandiat et de ses affluents où les participants ont apprécié les propos de Pascal Bourdeau, maire de Nontron en charge, entre autres, de la transition écologique au sein du Conseil départemental. Une nouvelle association qui regroupe une quarantaine d'adhérents et qui vient d'adhérer à l'APAM. Elle est présidée par Mme Abigail Jones.

Début mai, l'APAM a répondu à l'invitation de Mme Gendre, maire de Veyrignac, pour animer la traditionnelle fête du pain de cette commune. La famille Bazeille et leur moulin horizontal de ferme, qui avait connu le succès lors de la Félibrée à St Cyprien, a suscité la curiosité des petits comme des grands. Elie le meunier en a profité pour initier les curieux à la meunerie en utilisant nos bannières pédagogiques. Une animation à pérenniser.



Le 18 mai, Alain Périer a représenté notre association lors de l'inauguration du chemin des meuliers de Domme en présence du président du Conseil départemental et de la vice-présidente de la FDMF, par ailleurs présidente de l'association Moleriae. Le même jour, notre association était présente à Périgueux avec Jean-Claude Grégory, dans le cadre des Journées des Moulins, avec les maquettes de Pierre Vergne pour participer à la conférence illustrée de documents iconographiques issus des collections particulières du musée d'art et d'archéologie, conférence donnée par Martine Balout du service ville d'art et d'histoire de Périgueux en partenariat avec Mme Véronique Merlin Anglade, directrice conservatrice du musée. En soirée, notre collègue avait rejoint Sadillac pour assister à la conférence sur les moulins organisée par l'association du moulin de Citole présidée par Michel Coste.

“Moulins en scène” s’est poursuivie lors des 25èmes Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier qui se sont déroulées en mai. Pour mémoire, en 2003, 14 moulins avaient ouvert leurs portes. En 2016, 34 sites avaient accueilli 4600 visiteurs, ce qui avait fait presque doubler la fréquentation par rapport à l’année précédente ! Cette année, malgré un temps maussade, nous avons enregistré les mêmes chiffres avec 102 moulins visibles de la route ou de l’un des chemins de meuniers. Une soixantaine de sites étaient ouverts à la visite. Tous n’ont pas connu le succès. Ce qui sous-entend qu’il y a encore beaucoup à faire pour nous faire connaître en diffusant nos brochures, pour être lu et vu en nous affichant.

“Moulins en scène” se poursuivra avec de nombreuses animations estivales dans notre département, avec des visites tout au long des rivières Enéa et Font Marine au Pays de Fénélon dans le Périgord Noir, une terre de moulins et de randonnées. Le clap de fin se déroulera sous la

forme d’expositions itinérantes sur la meunerie dans différentes communes avec conférences pour les grands et journées découvertes pour les scolaires en fonction des demandes des enseignants, des éducateurs et des animatrices des médiathèques et des bibliothèques. C’est ainsi que nous serons présents à St Astier, début octobre, avec l’Association Patrimoniale au Pays d’Astérius qui vient d’adhérer à l’APAM.

Si cette animation perdure elle devrait permettre, chaque année, de mettre en scène les 4 territoires du Périgord pour faire découvrir le monde des moulins de notre département. Il serait même question de la création d’une Ronde des Moulins dans le Ribéracois autour du moulin à vent de Cercles-La Tour Blanche. Amis des moulins, propriétaires d’un moulin, l’APAM compte sur vous pour rejoindre, en 2020, celles et ceux qui ouvrent leurs sites pour les faire découvrir.

Alain Périer a participé le 21 mai, à Vayrac, à l’Atelier 4 dans le cadre du dossier Dordogne

2050. Le président de l’APAM en a profité pour présenter les chantiers mis en place par notre association pour la promotion touristique des moulins.

Le 25 mai, notre association était présente à la mise en chauffe du four municipal de Carsac-Aillac, situé sur le chemin de meuniers de cette commune, autour d’une assiette périgordine. Dans le cadre de sa politique de communication, l’APAM a participé à la préparation d’un rallye découverte, organisé par Mémoire et Patrimoine du Salignacois, autour des moulins du Pays de Fénélon qui aura lieu le 26 octobre. Une autre façon de faire découvrir nos moulins.

Comme depuis de nombreuses années, notre association était présente à la 100ème Félibrée avec les maquettes de Pierre Vergne. L’APAM participera de nouveau, le 7 septembre, au Forum des Associations à Périgueux, deux animations coordonnées par Jacqueline Lavergne.



Fin juillet, l'APAM s'est retrouvée à Meyrals lors du Festival des Epouvantails pour honorer son partenariat paraphé avec cette commune. Comme on ne change pas une équipe qui gagne, le duo "Elie le meunier et Pierrot le constructeur de maquettes" s'est retrouvé, début août, pour animer une fête à l'ancienne à Salignac-Eyvigues

Ce projet de valorisation de nos moulins, que nous avons élaboré il y a cinq ans, a été créé pour que moulin rime avec le plaisir de la découverte, pour étonner, comprendre et s'émerveiller. Ce que les moulins périgordins offrent dans le cadre d'un patrimoine naturel, d'un patrimoine culturel et d'un patrimoine bâti. Ce projet explique également les raisons pour lesquelles l'APAM se structure, avec des associations locales de proximité, dans un but d'efficacité pour répondre aux demandes des propriétaires de moulins. Une ap-

proche indispensable pour répondre aux attaques de tout bord, comme cette alerte en date du 8 mai, diffusée par notre fédération "Les seuils des moulins encore et toujours menacés... (cf. lettre sur la sortie de printemps).

**Du fait de l'abondance de l'actualité,  
le compte rendu de la sortie de printemps  
a été mis en ligne sur notre site.  
Dès à présent, retenez la date du  
5 octobre pour la sortie d'automne.**

## Au revoir et merci...

Il était une fois une association qui répondait au nom d'Association Périgordine des Amis des Moulins (APAM). Elle avait vu le jour en 2001. Un an après sa création, Charles Girardeau, son président fondateur, faisait participer notre association à la Journée des Moulins avec l'objectif de partager avec le public un patrimoine, un savoir faire et une passion pour que ces Journées nous enseignent que la passion fait tourner et ouvrir de plus en plus de moulins. Devenue grande de par ses engagements pour la défense et la valorisation des moulins de notre département, l'APAM est aujourd'hui reconnue pour sa volonté de défendre et de promouvoir les moulins du Périgord.

Ces quelques mots d'introduction pour le texte qui va suivre avant de rendre mon tablier. En effet, dans quelques mois, lors de la prochaine assemblée générale, je prendrai un peu de recul après treize années en tant que trésorier et six années de présidence à l'APAM. Avant de passer le relais avec certainement une nouvelle équipe pour de nouvelles ambitions, je me devais de faire un premier bilan ce qui m'évitera de monopoliser la parole lors de la prochaine assemblée d'autant que les orientations à venir dépendront du prochain conseil d'administration.

Adhérent de la première heure à l'ARAMA-GSO, en 1993, une structure régionale qui a permis en 2001 la création de l'APAM où, avant de devenir président, j'ai siégé comme trésorier

dans les instances de notre association aux côtés d'Ann Goris, de Jacqueline Lavergne-Demarthe, de Didier Demol et de Jean Mezurat comme membres du conseil d'administration. Dix-huit ans plus tard, comme certains d'entre vous, ils sont toujours fidèles à l'APAM.

Lorsque j'ai succédé en 2014, à Charles Girardeau le président fondateur de l'APAM, je m'étais fixé trois objectifs.

- Le premier était de rester à la disposition des adhérents de notre association, comme le faisait Charles Girardeau, tout en bâtissant un projet pour pouvoir nous concentrer sur la sauvegarde, la valorisation et la promotion de notre patrimoine meunier. Je pense l'avoir fait. Je devrais dire, nous l'avons fait en portant assistance lorsque cela était nécessaire. Nous l'avons fait avec la réalisation de nombreux



chantiers, en procédant par étapes, avec un nouveau projet chaque année, car les moulins génèrent de la passion et de la curiosité.

Nous nous en rendons compte avec les réactions lors des visites aux moulins. Ce qui nous a permis de nous faire entendre dans l'épineux dossier pour la restauration de la continuité écologique même si tout n'est pas encore réglé. Mais ne désespérons pas. Les contacts pris avec les autorités départementales devraient permettre de trouver des solutions, moulin par moulin, dans le cadre du calendrier de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau en France. Ou alors, c'est à désespérer de l'intelligence des hommes.

**Après plusieurs années de tracasseries administratives et deux réunions à Aubeterre en 2016 et 2018, l'APAM n'a pas hésité à dénoncer les directives de la DDT24. Une posture qui n'est pas sans rappeler ce que disait Talleyrand "Tout ce qui est excessif est insignifiant".**

Lorsque l'on a la volonté de faire bouger les lignes, on peut dire qu'on en fait trop, parfois trop peu voire trop tard. Mais l'évolution de notre association était nécessaire pour qu'elle soit reconnue au niveau départemental et c'est mieux que de ne rien faire. Que de chemin parcouru en cinq ans !

• Le deuxième objectif, en tant qu'ancien trésorier de l'APAM, était de faire en sorte que notre association dispose de moyens nécessaires pour concrétiser nos projets. Comme nous ne pouvons pas vivre que de nos cotisations, nous n'avons eu de cesse de rechercher des partenaires privés et institutionnels pour investir à bon escient dans une communication externe pour nous faire connaître, sans pour autant négliger une indispensable communication interne pour fidéliser nos adhérents.

Ce qui explique que nous avons pu améliorer nos effectifs tout en "nettoyant" nos fichiers pour supprimer les mauvais payeurs. L'APAM a grandi à son rythme : 15 adhérents en 1999 au sein de l'ARAM-GSO, 52 en 2001 avec la création formelle de l'association. A ce jour, l'APAM est composée de 147 adhérents à jour de leur cotisation. Malgré tout il reste encore quelques retardataires.

Pour celles et ceux qui n'étaient pas présents à St Médard d'Excideuil sachez que, lorsque j'ai pris la présidence de l'APAM, nous recevions 500 € de subventions. En 2018, nous en étions à 3700 € ce qui explique la réalisation de nombreux chantiers, les partenaires institutionnels ne subventionnant plus que les projets porteurs et parfaitement construits. Les premières subventions viennent d'être annoncées pour 2019 ce qui va nous permettre de tenir nos engagements.

• Enfin, le troisième objectif, pas le plus facile je le reconnais, sera de laisser une APAM efficace lorsque je cesserai officiellement mon mandat de président. Un départ n'est pas toujours simple à appréhender. Transmettre le flambeau, tout en assurant la pérennité d'un projet associatif, est un défi permanent. J'y travaillerai jusqu'à mon départ avec celles et ceux qui m'ont fait confiance, avec celui qui aura la volonté de maintenir à flot notre association car l'APAM fonctionne grâce à l'engagement et aux compétences de ses dirigeants bénévoles.



Amis des moulins, il existe encore des propriétaires qui ne connaissent pas notre association. Rendez leur visite en leur remettant notre prochaine brochure pour les Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier, en leur faisant savoir ce que nous faisons pour la sauvegarde et la valorisation des moulins de Dordogne. Cette démarche est importante si l'APAM veut rester une association connue, reconnue et représentative. Une association qui s'est engagée pour éviter que nos moulins soient rayés de la carte du patrimoine par la bêtise de quelques technocrates, par le manque de courage des ministres qui se sont succédés depuis la création du premier ministère de l'Environnement et pour faire respecter les modalités prévues par la DCE pour arriver à une bonne qualité de l'eau.

Après avoir pris mes marques, en 2014, je me suis appliqué à faire ce que disait Einstein "La vie c'est comme la bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre". Ayant le devoir de ne pas décevoir, mon principal souci a été de construire sur les fondations laissées par Charles

Girardeau notre ancien président. Tout au long de ces années de présidence, je me suis efforcé de faire avancer notre association dans de nombreux domaines en prenant parfois des risques qui m'ont valu quelques critiques. Qui ne tente rien n'a rien. D'où la création, au sein du conseil d'administration, de groupes de travail à réactiver qui pourraient être enrichis par la présence d'adhérents qui ont envie de s'investir avant de devenir les prochains responsables de notre association.

Les statuts de notre association étant soumis au principe de la liberté contractuelle en 2016, deux après mon élection, j'ai proposé que nos statuts soient revus pour nous permettre de nous ouvrir à l'ensemble des propriétaires de moulins. Nous avons également entrepris la réalisation de quelques temps forts comme l'organisation d'un voyage d'études fédéral en accueillant une centaine de propriétaires de toute la France. Une organisation qui démontre que l'APAM est en capacité d'accueillir un congrès national voire un Forum de producteurs. La Dordogne et la ville de Périgueux sont en capacité de recevoir.





Un passage du rapport du Conseil Général de l'Environnement et Développement Durable (CGEDD), de décembre 2016, est venu conforter ce que nous avons commencé à faire pour valoriser nos moulins dans notre département, à savoir que la reconnaissance patrimoniale du moulin devrait être conditionnée à la participation à des projets territoriaux ou activités d'intérêt général :

- Projet pédagogique, avec démonstrations à l'appui, culturel, économique, touristique... inséré dans un circuit (route des moulins, sentiers de randonnées...).
- Moulins visibles avec leur roue et leurs ouvrages hydrauliques depuis une voie ou accessibles au public certains jours de l'année.

Après avoir créé, en 2017, un fonds documentaire départemental sur les moulins, nous sommes allés en 2018, à l'initiative de Bram Huijsman, à la rencontre d'amis meuniers aux Pays-Bas dans le cadre de l'Année Européenne du Patrimoine Culturel. En ce début d'année, une opportunité s'est concrétisée dans le cadre du programme d'initiative de la Communauté européenne LEADER 2014-2020, pour le développement rural, par le Groupe d'Action Locale Périgord Noir. Notre collègue Jean-Claude Grégory siège au sein de cette structure qui avait contribué à financer les 9 stations ludiques et interactives du chemin de meuniers sur l'Inval. Sa présence a permis de monter un dossier avec les administratifs de cet organisme. Des échanges sont en cours sur la thématique des "savoir-faire" avec le GAL de la Région Mullerthal pour recevoir, en septembre, des "meuniers" de la Petite Suisse Luxembourgeoise. Invité en tant qu'observateur, le 30 avril j'ai assisté à la présentation de ce nouveau projet à mettre à l'actif de notre association dans l'attente des orientations pour 2020.

Avec l'année 2018, l'APAM a basculé dans un autre monde, dans une autre façon de faire découvrir les moulins. J'avais demandé à notre référent Jean-Claude Grégory, un fada comme disait Charles Girardeau parmi ces passionnés qui nous ont rejoints sans avoir de moulin, de tout faire pour disposer de 24 chemins de meuniers pour les 24èmes Journées des Moulins ! Nous avons gagné notre pari en

disposant à ce jour de 25 parcours se décomposant ainsi :

- 15 chemins officiels réalisés par l'APAM sur des boucles PDIPR avec l'accord du service départemental du tourisme (6 sur le Pays de Fénelon, 1 sur Domme, 1 à Vézac, 3 à Sadillac, 3 à Cercles-La Tour Blanche, 1 à St Médard d'Excideuil).



- 10 parcours connus du service du tourisme du département qui pourraient être reconnus chemins de meuniers en fonction des contacts avec les Offices de Tourisme et les collectivités locales (1 à Varaignes avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, 1 sur le Val de Dronne (vélo-canoë), 1 sur la vallée de l'Isle (vélo), 1 à Agonac, 1 à Beauronne, 1 à St Crépin de Richemont, 1 à Jumilhac, 1 à Couze, 1 à Payzac et 1 à Terrasson).

Un prochain parcours devrait voir le jour, le 5 octobre prochain, au départ de la papeterie de Vaux à l'initiative de Pierre Thibaud. Un autre est en phase de finalisation à St Vincent le Paluel. Nous avons des touches sur St Cyprien, Proissans, Ste Nathalène, Fossemagne, Montignac, Auriac et Valojoux, pourquoi pas sur votre territoire ? Un chemin des forges est à l'étude sur le Bandiat. Dans la foulée des chemins de meuniers, dont les premiers ont été inaugurés en 2013, une route des moulins a vu le jour. Elle relie, toute l'année, l'ensemble des moulins qui ouvrent pour les Journées des Moulins en mai et lors des Journées Européennes du Patrimoine en septembre. Sur

un simple coup de téléphone, elle permet aux passionnés de découvrir qu'il existe des moulins producteurs et pédagogiques dans notre département.

Profitant de cette dynamique, l'APAM a été associée à la réalisation d'une brochure "Histoires de randonnées" autour des moulins, éditée par le service départemental du tourisme.

Cette complicité, pour la valorisation des moulins de la Dordogne, avec le département permet à tout un chacun de découvrir sur le net, « Le "cantou" numérique », rubrique "les chemins qui parlent en Dordogne-Périgord" avec des voix connues. Ils existent également des parcours à télécharger en se connectant sur [rando.dordogne.fr](http://rando.dordogne.fr) et sur [moulins-en-perigord.fr](http://moulins-en-perigord.fr). Une approche était en cours, toujours avec le département, pour la réalisation d'un guide de randonnées en partant de nos chemins de meuniers. Ce projet a été accepté le 26 juin. Parmi les 170 sites à visiter gratuitement, créés par le Comité départemental du tourisme (CDT), aidé par le service du tourisme du Département et les offices de tourisme, certains sites molinologiques sont cités comme le moulin à vent des Terres Blanches, la Maison de la Dronne, le sentier des carrières de meules de St Crépin-de-Richemont, la Route des canons à Thenon, les forges de Savignac-Lédrier, le moulin de la résistance à Payzac-Beyssensac, le moulin d'Acquit à Grignols, le moulin du Duellas à St Martial-d'Artensey ! Et ce n'est qu'un début. Une exposition sur les moulins du Périgord a été programmée, en septembre, à la





Maison du Tourisme à Périgueux pour faire connaître nos moulins. C'est ça l'APAM.

Depuis près de 20 ans, l'APAM est présente aux côtés des propriétaires de moulins. Ce qui a permis à notre association de gagner en notoriété avec l'impression d'une brochure, réalisée grâce au soutien de prestataires privés, et diffusée par l'intermédiaire du réseau des offices de tourisme de notre département. N'oublions pas que l'un de nos objectifs est de faire en sorte que les enfants deviennent des ambassadeurs de la protection de la nature par l'intermédiaire de l'histoire des moulins. Depuis deux ans, notre association a été amenée à concevoir des journées pédagogiques voire découvertes pour les scolaires et les enfants des centres de loisirs en nous mettant à la disposition des enseignants et des éducateurs. Ce qui explique notre intérêt pour le projet départemental de maison numérique de la biodiversité. Pour compléter notre catalogue d'actions pédagogiques, nous allons éditer un carnet de route que nous remettrons aux enfants des classes primaires des villages meuniers en commençant par le Périgord Noir là où les chemins de meuniers sont les plus nombreux. Notre association a commencé à mettre en valeur des "sites" de notre département, mus par la force hydraulique, tout au long de nos cours d'eau. Des usines et des moulins qui sont apparus sous la forme d'une première exposition d'images lors de notre assemblée générale à Périgueux et que nous proposons de faire découvrir, sous forme d'animations itinérantes, aux collectivités territoriales, aux enseignants et aux éducateurs qui en feront la demande. Et pourquoi pas une prochaine mise en valeur des moulins à vent de notre département en s'appuyant sur les travaux de l'association du moulin de Citole ?

Conscient qu'il ne peut pas y avoir de bonne communication externe sans une bonne communication interne, nous avons commencé à revoir notre site internet pour avoir une info plus rapide. Un site appelé à devenir la vitrine de l'APAM revisité par Patrick Hautefaye. Nous avons également revu le style de notre Tourne moulin envoyé aux médias et aux décideurs de notre département d'après un fichier tenu et mis à jour par Jean-François Dumas. Cette évolution de l'association a permis à

l'APAM de renouer des contacts avec les acteurs locaux dans de nombreux domaines. Ayant trouvé, au niveau départemental, une certaine écoute pour l'ensemble de nos projets qu'il me soit permis, au-delà de toute sensibilité citoyenne, de remercier les femmes et les hommes, élus et administratifs, qui ont permis à notre association de mener à bien des chantiers qui paraissaient inconcevables lorsque je suis devenu président de l'APAM. Nous avons osé. Nous l'avons fait, en gardant notre indépendance, sans se faire instrumentaliser. Mais l'un de mes regrets sera de ne pas avoir eu le temps d'ouvrir des chemins de meuniers intramuros à Sarlat, Bergerac et Périgueux. Même si nous avons connu ces derniers mois quelques tracasseries qui ont perturbé l'association en interne, il en est ainsi dans de nombreuses familles, avant de tirer ma révérence tout en restant adhérent, je m'autorise à dire que nous avons fait du bon travail pour que tournent les moulins de notre département.

Ce travail nous le devons aux membres du conseil d'administration de notre association : Jacqueline Lavergne et Patrick Hautefaye nos deux vice-présidents, Colette Alemant comme trésorière-adjointe, Jean-François Dumas en tant que secrétaire. Je n'oublierai pas de citer Martine Boyer, Bram Huijsman, Claude Alemant, Elisabeth et Pascal Cazenave, Jean-Claude Grégory, sans oublier Pierre Hivert, Vincent Boutigny, Sébastien Martin et Alain Mazeau. Mais sachez que nous vous le devons car sans vous, sans votre fidélité, nous n'aurions pas pu réaliser tout ce que nous avons entrepris. Après tant d'années consacrées aux moulins de notre département, il faut savoir passer la main. Il faut savoir tourner une page pour en écrire une autre. L'esprit associatif évolue et notre association a besoin de changement, de renouvellement pour valoriser, promouvoir et défendre nos moulins.

Sancho, le fidèle écuyer de Don Quichotte disait "Prenez donc garde, ce que nous voyons là-bas ne sont pas des géants, mais des moulins à vent, et ce qui paraît être leurs bras, ce sont leurs ailes, qui, tournées par le vent, font tourner à leur tour la meule du moulin".

Aujourd'hui, nous pourrions écrire "Prenons garde, ce que nous voyons là-bas ce ne sont pas des géants, mais des technocrates qui n'ont que faire des moulins. Et ce qui paraît être leurs bras, ce sont des textes et des directives qui finiront par faire disparaître les moulins".

D'où cet appel à la cohésion dans mon éditorial et la nécessité de voir arriver des responsables en capacité d'apporter une nouvelle dynamique. Rendre son tablier, ce n'est pas renoncer à son engagement pour la valorisation, la promotion et la défense des moulins. C'est permettre à d'autres collègues de prendre le relais avec une autre approche. Tout en rappelant que tout ce qui est excessif ne permet pas d'avancer. En ce moment, nous sommes dans une période d'excès voire de démesure avec des technocrates qui veulent restaurer la continuité écologique sans en chercher les causes et sans en mesurer les conséquences. Et, bien souvent, les remèdes sont pires que le mal. Raison pour laquelle, l'APAM a proposé des pistes qui offrent la possibilité de trouver des solutions, moulin par moulin, car chaque moulin à ses particularités. Si l'on remonte dans le temps, notre département comptait de nombreux moulins et usines. Mais force est de constater qu'aujourd'hui, nos moulins deviennent les rares témoins de l'activité meunière. Et pourtant, les moulins relèvent d'un patrimoine archéologique, ethnographique et industriel. Ils ont joué un rôle économique, social et écologique depuis des siècles grâce à la force de l'eau et du vent qui étaient leurs principales sources d'énergie. Notre objectif n'a pas changé,



il consiste à mettre en valeur les moulins de Dordogne.

Ce projet a permis aux Périgordins de s'approprier ce patrimoine en découvrant une industrie meunière méconnue. Eduquer, tous les publics au patrimoine, c'est travailler au présent sur tout ce qui touche le passé avec des enjeux qui engagent l'avenir. Dit autrement, il est évident que l'héritage patrimonial du futur dépend de la gestion du patrimoine actuel. Dans notre région, les moulins défient le temps. Aujourd'hui, vous êtes de plus en plus nombreux à mettre en valeur ces moulins, pleins de charme et de nostalgie, pour faire découvrir un patrimoine qui retrouve tout son attrait et son utilité d'antan. D'où cette opération de communication, pour laquelle nous avons diffusé dans les offices de tourisme du département un petit banner de comptoir "Découvrez un moulin, offrez-vous une randonnée !" afin de venir en soutien à la diffusion de nos brochures qui nous permettent de nous identifier. Nous avons des atouts pour donner à nos moulins toute la place qu'ils méritent dans notre département, dans la continuité de ce que fait notre association depuis sa création. Ce que souhaitait déjà Charles Girardeau dans son édito du Tourne moulin n°1 que vous pouvez retrouver sur notre site.

N'est-ce pas lui qui a écrit "L'APAM a pour objectif de rassembler des personnes ayant

envie de se retrouver autour d'une même passion : les moulins et de constituer un groupe amical et convivial (...). Je compte sur vous pour que l'APAM soit connue et reconnue dans toute la Dordogne"

**Amis des moulins, connaissez-vous une association périgordine qui concilie : Tourisme, Environnement, Culture, Patrimoine et Education ? L'APAM le fait pour valoriser le patrimoine meunier de notre département.**

Mais les moulins à eau sont menacés de disparition. Nous avons déjà évoqué ce que représentent nos moulins dans le paysage rural et force est de constater que la clientèle, qui franchit la porte d'un moulin, est bien souvent surprise lorsqu'elle découvre, pour moins cher, voire gratuitement, que la visite d'un château ou d'un jardin, un univers que les humains avaient tendance à oublier. Nos moulins seraient-ils moins spectaculaires architecturalement que les châteaux et les églises pour ne pas avoir la reconnaissance qu'ils méritent ? Va-t-il falloir demander à nos enfants et à nos petits-enfants de photographier les moulins d'aujourd'hui pour que les générations à venir se souviennent, qu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle, il y avait des moulins qui ont fait vivre leurs ancêtres en leur donnant de quoi faire de la farine pour nourrir les hommes ?

Début juillet, nous avons tenu un bureau pour préparer le conseil d'administration qui se réunira en octobre pour arrêter les orientations pour 2020 et les modalités pratiques pour la transmission des dossiers. Une nouvelle équipe prend forme pour assurer la pérennité de l'association et écrire les prochaines aventures de l'APAM. J'ai confiance dans l'avenir. Ce n'est qu'un au revoir et permettez-moi de vous dire que ce fut un honneur que de succéder à Charles Girardeau, le président fondateur de notre association et d'avoir été votre porte-parole pendant toutes ces années.

C'est pourquoi, lors de notre prochaine assemblée générale, je proposerai que Charles Girardeau soit porté à la présidence d'honneur de notre association. Et encore merci de m'avoir accordé votre confiance tout au long de cette présidence.

Alain Périer  
Président de l'APAM

Ce retrait me permettra, du fait de mon engagement au sein de l'office de tourisme du Pays de Fénélon, de m'engager avec quelques amis pour un nouveau challenge avec la création d'une association locale sur le territoire du Périgord Noir pour la valorisation, la promotion et la défense des moulins de ce territoire.



# Du grain à moudre

Dans notre société, tout système se doit d'évoluer dans un souci d'efficacité. Mais reconnaissons que depuis quelques années, on préfère punir plutôt que de chercher à régler les causes de certaines situations. A part les propriétaires de moulins, personne ne s'inquiète du "pognon de dingue" qui va être dépensé, en espérant revoir le retour de certaines espèces migratrices, sans chercher les causes de leur disparition.

En juillet 2016, nous avons appris que la réalisation d'ouvrages sur la Dronne coûterait près de 4 millions d'euros pour faire revenir des poissons disparus ! En novembre de la même année, lors d'une Table ronde à l'Assemblée nationale, l'ancien directeur d'EPIDOR faisait savoir "qu'un investissement de 10 000 à 20 000 euros suffirait pour faire passer l'anguille" ! Pour les autres espèces migratrices il ne faut pas rêver surtout si l'on se réfère au constat fait sur la «Remontée des poissons migrateurs sur la Dordogne en 2018» (source : biosphère-bassin-Dordogne).

Et comme il faut trouver un bouc émissaire, on préfère s'attaquer aux moulins que l'on affuble de tous les maux plutôt que de s'attaquer à la

pollution de nos rivières comme le fait le département avec l'opération "Rivières propres en Périgord". Il vrai qu'il est plus facile de s'attaquer aux propriétaires de moulins qu'aux pollueurs en espérant le retour de certaines espèces migratrices, sans chercher à retrouver le bon état de l'eau comme le préconisent la DCE 2000 et la LEMA.

Les vraies causes qui empêchent d'une part la migration des poissons et d'autre part la circulation naturelle des sédiments sont à rechercher ailleurs depuis la construction des grands barrages et l'arrivée de la pollution. Mais elles sont dérangeantes car elles incriminent l'Homme et sa gestion irresponsable de la planète, c'est à dire tout le monde... et donc personne.

Alors, on préfère punir les propriétaires de moulins en leur faisant construire des passes à poissons, à leurs frais, ou en effaçant les chaussées de leurs moulins. On les taxe. Il est grand temps de remettre tout à plat dans ce dossier et d'écouter celles et ceux qui possèdent un moulin, une forge, une installation molinologique (papeterie, scierie, coutellerie...). Des femmes et des hommes qui vivent la rivière au quotidien.



Force est de constater que les effaceurs de chaussées et les irréductibles de la passe à poissons, ignorent l'humain, n'acceptent pas la réalité du terrain. Partant du principe qu'ils sont convaincus de maîtriser le savoir, ils ne connaissent pas le relationnel. Ils ne connaissent pas les propriétaires de moulins à qui ils envoient des injonctions. Ils mettent la pression en imposant leur conception, enfermés dans leurs certitudes. Ils n'entendent pas les déclarations des experts et des professionnels des cours d'eau en imposant des directives sans tenir compte du vécu dans nos rivières. Ils sont dans leur univers technocratique.

Au moment où les Français, dont les propriétaires de moulins, sortent d'un grand débat, la mise en conformité de leurs ouvrages pour arriver à une bonne qualité de l'eau sur les rivières classées en liste 2 dans le cadre de la restauration de la continuité écologique, ne devrait pas empêcher l'échange de points de vue par rapport aux contraintes que rencontrent ces propriétaires.

A une époque où les corps intermédiaires, comme les associations de moulins, sont ignorés, où les technocrates prennent le pouvoir sur les élus, où les "sachants" imposent aux "subissants" des méthodes qui nous conduisent droit dans le mur sans mesurer les conséquences de leurs actes, où le citoyen, comme le propriétaire de moulin, n'a plus qu'à payer sans certitude de résultats, que de temps perdu par manque d'écoute alors que les solutions existent pour éviter la construction d'hideuses, onéreuses et inutiles passes à poissons

**Mais comment peut-on souhaiter une application raisonnée et raisonnable des principes de la restauration de la continuité écologique en ignorant les problèmes que rencontrent certains propriétaires de moulins, comme ceux sur la Dronne. ?**

**Pourquoi les technocrates de rivières ne se posent pas la question de savoir si la France n'a pas classé trop de rivières et d'ouvrages dans un délai bien trop court d'aménagement obligatoire ?**

## **Comprendre avant d'agir !**

Nous ne comprenons toujours pas que des technocrates, au nom de l'oubli, ne tiennent pas compte de la réalité, des rapports des professionnels, des scientifiques et des experts, de la disparition de certaines espèces migratrices, de la présence des barrages (ne pas confondre avec les chaussées des moulins), de la pollution de certaines de nos rivières. Des rapports comme le " Schéma départemental des rivières de Dordogne" élaboré par le Conseil Général de la Dordogne - Direction de l'Organisation et du Développement Territorial - Direction de l'Agriculture et de l'Environnement Service de l'eau (2012), où nous avons relevé quelques passages comme « La Directive du 23 octobre 2000 fixe un objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau superficielles (et

souterraines) pour 2015, avec des objectifs dérogatoires pour 2021 et 2027 », voire « La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) fixe des objectifs ambitieux avec une obligation de résultat. Ainsi, ces objectifs sont repris dans le SDAGE Adour Garonne qui prévoit que 54% des masses d'eau superficielles périgourdines doivent atteindre le bon état en 2015, voire le très bon état pour 2 d'entre elles ; 82% en 2021 et 100% en 2027 », ont été visiblement oubliés !

Et il ne faudrait pas que les directives préconisées par certains services de l'Etat, sans garantie de revoir certaines espèces migratrices passer dans nos cours d'eau, finissent par être imposées sans mesurer l'étendue des dégâts au

**Ont-ils eu raison de le faire précisément pour une rivière comme la Dronne au prétexte qu'il s'agissait d'un affluent de rivière à poissons migrateurs abondants au siècle dernier, avant l'arrivée de la pollution ?**

**Ont-ils raison de vouloir le faire pour des rivières comme la Couze, le Céou, la Lidoire, le Barailler, la Lizonne, la Gardonnette, la Grande Beune, l'Isle, la Vézère et l'Eyraud ? Et demain pour toutes les autres petites rivières comme le Bandiat, l'Enéa ...**

**Ce qui explique que nous n'hésitons pas à dénoncer certaines orientations. A l'APAM, nous ne sommes pas opposés à la continuité écologique, mais nous sommes pour une approche concertée. Est-ce trop demandé ? Mais il est vrai que la concertation demande une confiance mutuelle dans la bonne foi et la capacité d'écoute.**

C'est pourquoi, nous n'aurons de cesse à rappeler que les chaussées de nos moulins sont toujours menacées comme ce projet de décret de modification de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) en rivière (infos fédérales transmises dans notre courrier pour la sortie de printemps). Nous ne pouvons pas croire que les représentants de l'Etat n'aient pas le souci d'harmoniser qualité de l'eau, patrimoine et biodiversité dans le cadre d'une politique apaisée de la continuité écologique. Nous ne pouvons pas croire que certains élus n'aient pas cette même préoccupation pour les rivières de leur département.

Seule une véritable négociation pourrait permettre de trouver une solution à la restauration de la continuité écologique à condition de ne pas confondre discussion et dialogue de sourd. Ce qui explique que pendant que des réunions se tiennent dans les ministères avec notre fédération, nous n'aurons de cesse de formuler des propositions auprès des organismes départementaux concernés pour trouver des solutions d'ici 2023 voire 2027 (calendrier de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau).

niveau de l'environnement et du patrimoine bâti. Nos représentants, comme ceux de notre fédération, ont participé aux réunions lorsqu'ils ont été invités. Les comptes-rendus en attestent. Amis des moulins, prenez la peine de bien relire ce que Charles Girardeau et Alain Périer ont écrit. Le premier l'exprimait avec un œil malicieux, le second, depuis 2014, l'a fait avec conviction. Et nous pouvons nous poser la question : de quoi demain sera-t-il fait ?

Depuis des années, l'APAM n'a eu de cesse de faire des propositions en ce qui concerne la restauration de la continuité écologique. A ce jour, force est de reconnaître que les propriétaires de moulins de notre département ont été les grands oubliés des discussions.

Vous êtes propriétaire d'un moulin, vous possédez une parcelle sur laquelle est située un ouvrage nécessaire au fonctionnement d'un moulin, vous avez des droits et des devoirs. Un moulin fait partie d'un ensemble constitué de différents éléments dénommés "accessoires" qui appartiennent au propriétaire du moulin, même si le tout peut concerner plusieurs propriétaires distincts (chaussées, vanne de vidange, déversoir de sécurité, canal de fuite, bief ou canal d'aménage de l'eau au moulin, vanne ouvrière...). Vos devoirs seront de préserver le milieu aquatique, de maintenir le moulin en bon état en manœuvrant régulièrement vos vannes, en maintenant un débit minimal obligatoire dit "débit réservé".

N'oubliez pas de vérifier si vous possédez bien un règlement d'eau (pièce administrative essentielle qui établit la consistance légale du moulin)



## Que sera demain ?

Le moulin et sa chaussée ne sont pas responsables de la mauvaise qualité de l'eau. Pas plus qu'ils ne sont responsables de la mauvaise circulation des sédiments alors que tout le monde sait qu'une partie des sédiments se dépose dans la zone du remous, en amont de la chaussée d'un moulin, et que ce dépôt n'est que temporaire.

Il est bon de rappeler qu'avant d'arriver dans la Garonne et la Dordogne, les poissons migrateurs se présentent à l'entrée de l'estuaire de la Gironde. Depuis des années, cet estuaire se vide de ses poissons migrateurs. Si rien n'est fait, le plus grand estuaire du continent européen sera bientôt classé dans la liste des estuaires désertés de toutes espèces migratrices. Manifestement, l'estuaire de la Gironde est un premier obstacle à la remontée de certaines espèces migratrices. La pollution

industrielle passée (traitement insuffisant des sols qui contaminent toujours le cycle de l'eau) et celle des grands bateaux remontant jusqu'à Bordeaux (brassage des sédiments avec de grandes hélices et carburants maritimes), n'arrangent rien. Les technocrates de rivières doivent bien le savoir et ils veulent nous imposer des ouvrages qui ne seront d'aucune utilité. Autre cause de la disparition des grandes espèces migratrices, les grands barrages qui sont des obstacles écologiques en retenant les sédiments et autres embâcles. Il suffit de relire les écrits d'EPIDOR pour en avoir la preuve.

Allons-nous enfin assister à un tournant dans les rencontres à venir sous l'égide de la préfecture ? Pourquoi EPIDOR, qui a eu le rôle du méchant, jusqu'à l'exposé de son ancien directeur lors d'une table ronde, à l'Assemblée nationale, en novembre 2016, n'est-il pas écouté pour que

soit repris, ouvrage par ouvrage, certaines pistes comme le précise le compte rendu de la réunion du 4 avril avec le Préfet ? Parmi les documents transmis par la DDT, avec le compte rendu de la rencontre avec le Préfet, il y avait la possibilité d'en télécharger un intitulé "Comprendre pour agir" (2014) de l'ex ONEMA sur l'évaluation du franchissement des obstacles par les poissons. Plusieurs passages ont retenu notre attention :

« Les seuils en rivière sont des ouvrages fixes ou mobiles, qui barrent tout ou partie du lit mineur d'un cours d'eau (définition du SANDRE, 2008). Ils sont généralement d'une hauteur inférieure à 5 m (...) Les plus anciens ouvrages remontent généralement au Moyen Âge avec le développement de forges et de moulins. Contrairement aux seuils, les barrages obstruent une grande partie du fond de vallée, soit bien plus que le simple lit mineur. Ces ouvrages présentent généralement une forte hauteur supérieure à 5 mètres ».

Sans oublier celui intitulé "Un diagnostic difficile" où il est écrit

« La modélisation physique en laboratoire peut être possible mais elle est généralement très délicate en raison notamment de la difficulté de réaliser un modèle réduit qui reflète la réalité au regard des fortes hétérogénéités des ouvrages. De plus, une telle modélisation physique n'est pas généralisable puisque ce qui est valable pour un site (dimension des enrochements, pente, débits unitaires, chute...) ne l'est pas forcément pour un autre ».

A l'APAM, nous ne sommes pas contre la restauration de la continuité écologique, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment. Cela se passerait bien dans d'autres départements, pourquoi pas chez nous ?

Dans le projet de restauration de la continuité écologique sur nos rivières, on ne parle pas de la place de l'homme, des propriétaires de moulins. Et pourtant, rien ne pourra se faire sans eux à condition de ne pas les mépriser. Nous attendons beaucoup des prochaines rencontres.

Sous la plume de Jean-Claude Grégory



# Assemblée Générale 2019

Cette année, notre assemblée générale s'est déroulée à St Médard d'Excideuil et la logistique fût pilotée par nos amis Bram et Lyda Huijsman, propriétaires du Moulin des Fourches, sur cette même commune. Nous les en remercions.

A 9H, notre Président Alain Périer prononça le mot d'accueil, suivi du discours de bienvenue du maire de la commune, M. Eric Villemaine. Ensuite, Alain Périer demanda une minute de silence, en mémoire de Jean Duchez et Serge Ussel parmi nos plus anciens adhérents, décédés au cours de l'année 2018.

Au vu du cahier d'émargement, plus de 70 personnes étaient présentes dans la salle. Le quorum atteint, l'ordre du jour fut respecté en commençant par l'approbation du compte-rendu de l'A.G. de l'année écoulée. Après avoir remercié les 124 adhérents qui ont déjà payé leur cotisation pour 2019, le président informe qu'à la fin de 2018 l'APAM comptait 160 adhérents à jour de cotisation.

les autorités préfectorales et le président du Conseil départemental.

En accord avec le Conseil d'administration, le président tient à apporter des précisions concernant la cotisation demandée aux adhérents de l'APAM par l'AMNA. Alain Périer rappelle que tous les adhérents de notre association sont membres de droit à l'AMNA (article 6 des statuts de cette structure régionale) et qu'ils n'ont pas à payer de cotisation à cette association. L'AMNA ne peut donc pas faire appel de cotisation auprès de nos membres. Nos adhérents ne cotisent pas à la Fédération. C'est l'APAM qui verse 3€ par adhérent à jour de cotisation à la FDMF.

L'Assemblée Générale 2020, se déroulera probablement dans le courant du mois de Janvier. Dans le cadre des questions diverses, deux "coups de mains" ont été retenus pour 2019. Intervention de Michel Andreu qui est venu apporter quelques précisions sur les actions de la F.D.M.F. Mme E. Cazenave, présidente



Lors de la présentation du budget prévisionnel 2019, le Président a mis l'accent sur le succès grandissant des Chemins des Meuniers, dont le 25ème sera inauguré, ce jour même à l'issue de l'A.G. On doit cet essor aux efforts incessants de notre ami J.C. Grégory qui a suivi tous les dossiers pour accompagner les collectivités concernées. Ce succès est très important pour la bonne image de notre association auprès du public, mais aussi auprès des responsables politiques, à même d'entendre les problématiques que nous rencontrons (continuité écologique, passes à poissons, effacements des chaussées etc ...).

Les différents rapports ont été présentés (chiffres à l'affichage dans la salle) et adoptés à l'unanimité.

A noter les interventions de Patrick Hautefaye, vice-Président de notre association, au sujet de nouvelles thématiques autour des chemins de meuniers (VTT – Chevaux – etc...) et de Jean-Claude Grégory, pour étendre et promouvoir la création de nouveaux chemins en ciblant également le jeune public, qui sera amené, plus tard, à prendre notre relais. La recherche de financements est absolument nécessaire pour pérenniser ces projets. Communication d'Alain Périer suite au "Grand Débat". Un memorandum sera rédigé au sujet des problématiques de la « continuité écologique ». Il sera distribué aux acteurs concernés par ce dossier après que l'APAM soit reçue par

de l'AMNA, a rappelé les origines de l'ARAMA-GSO, ancêtre de l'AMNA et le rôle de cette structure régionale. Elle reconnaît que les adhérents des associations départementales de la Nouvelle Aquitaine, à défaut de cotiser à l'AMNA, peuvent faire des dons pour assurer le fonctionnement de cette association. A cette occasion, notre Président déplore le fait que la sortie de Printemps que nous avons organisée pour la fin juin, dans le Nontronnais, coïncide exactement avec le programme proposé l'AMNA, en avril, sans en avoir informé l'APAM. Une visite commune aurait pu se préparer ensemble. Le conseil d'administration de l'APAM, à l'unanimité regrette cette façon de procéder.

En fin d'Assemblée Générale, à noter les interventions de Mme Sedan, maire d'Excideuil qui a tenu, entre autres, à rappeler les compétences exercées par le département dans certains domaines et de Mr Tiéleke directeur d'EPIDOR. Les questions posées par nos adhérents ont porté essentiellement sur les problématiques de la continuité écologique. C'est ainsi que nous apprenons par notre collègue Pury, du moulin de Jansou, que sa chaussée, en mauvais état, ayant une brèche, celle-ci lui permet d'être en conformité, avec les normes sur la continuité écologique !

Autres interventions remarquables celles de J Mezurat et de R Manouvrier. M. Tieleke s'est efforcé de répondre aux problèmes rencontrés par les propriétaires

de moulins situés sur les rivières classées en liste 2. On comprend que les directives européennes ont été mal interprétées car, à aucun moment l'Europe n'imposait l'effacement des chaussées mais incitait la France à garantir un bon état de la qualité des eaux de rivières. Cette confusion est à l'origine de tous nos ennuis actuels.

À l'issue des débats, les participants sont invités à s'avancer sur la Place de la Mairie, afin d'inaugurer le 25<sup>ème</sup> chemin de meuniers. Ce parcours suivra la Loue et ses moulins, dont le Moulin des Fourches, appartenant à nos amis Lyda et Bram Huijsman, initiateurs du projet.

Le panneau d'accueil, avec plan et présentation de « St Médard d'Excideuil, Village Meunier » a été dévoilé et la lecture a été prononcée par l'historienne locale Jacqueline Desthomas qui a participé à l'écriture du texte. M. Villemaine nous a ensuite invités à le rejoindre dans la Salle d'Accueil de sa Mairie, pour partager le pot de l'amitié, avant d'aller faire ripailles tous ensemble, dans la Salle des Fêtes.

Sous la plume de Jacqueline Lavergne



Nous avons reçu le message ci-après d'Alain Eyquem, le président de notre fédération :

“D'abord je voulais m'excuser pour ne pas avoir pu répondre favorablement à votre invitation à l'AG APAM. Absence forcée puisque j'étais bien sûr mobilisé pour l'AG de l'AGAM. Décidément il nous faudra coordonner les dates entre le 17, 33, 24, 47, AMNA, ... pour l'année prochaine. Il faudrait établir un calendrier en concertation avant décision de nos CA respectifs. Qu'en penses-tu? J'en ai parlé aux autres départements qui y sont favorables. Il faut savoir que je suis aussi invité à d'autres AG au niveau national ce qui complique l'affaire !

**En deuxième lieu, je voulais te féliciter et, en ta qualité de Président, remercier par là-même les administrateurs de ton CA et tous les adhérents de l'APAM pour l'énorme travail réalisé pour l'ouverture des moulins pour les Journées de mai! Votre brochure avec plus de 100 moulins ouverts est remarquable! Merci donc pour cet exploit! Avec des associations comme la votre la FDMF est sur le bon chemin qu'avait ouvert notre ami Charles Girardeau... Pensée pour lui...**

Bon courage pour la suite. Amicalement”

Un message qui ne peut que nous conforter dans les actions que nous menons pour valoriser et promouvoir les moulins de notre département comme les félicitations que nous adressons à l'équipe du moulin de la Veysière qui vient de remporter le prix Epicure d'or, dans la catégorie huile de noisette, lors du concours organisé par @lemondeepiceriefine qui vient rejoindre les médailles “Gourmet d'Or” (huiles de noix et de noisette) attribuées par l'Agence pour la Valorisation des Produits Agricoles.

# Hommages...

Il y a quelques mois, l'APAM a perdu deux de ses membres. L'abondance de l'actualité n'avait pas permis de leur rendre hommage par l'intermédiaire de Tourne moulin même si nous l'avions fait lors de notre assemblée générale en mars dernier.

Hommage à Jean Duchez dit « Jeannot » - C'est le 2 Octobre 2018 (à l'âge de 93 ans) que Jeannot nous a quitté, laissant tous les amis du moulin d'Epeluche dans une profonde tristesse. Jeannot ne se destinait pourtant pas à la meunerie, mais à la menuiserie. Le moulin étant trop petit, et ne pouvant suffire qu'à faire vivre une seule famille, c'est Pierrot, le frère aîné de Jeannot qui se destinait à assurer la succession de leur père Emile.



La guerre en décida autrement, la ligne de démarcation empêchera Jeannot de faire ses études de menuisier. Les deux frères travailleront donc ensemble, en toute complémentarité. La guerre terminée et les « trente glorieuses » qui vont suivre seront de bon augure pour le développement de la minoterie DUCHEZ, avec Jeannot toujours en quête d'innovations et de développement. La vie associative était sa seconde passion. Maire de Comberanche et Epeluche depuis 1965 et durant quatre mandats, il sera épaulé par sa secrétaire de Mairie « Zette » qui n'est autre que son épouse Suzanne. Ils seront ensemble les artisans des fêtes renommées d'Epeluche et leur cortège de bateaux fleuris sur la rivière Dronne. Jeannot et Zette recevront la médaille départementale et communale pour services rendus. Le moulin d'Epeluche accueillera dans les années 80, Alain, le fils de Jeannot qui s'impliquera, avec son épouse Martine, au fur et à mesure des années dans la conduite de l'entreprise.

Un peu d'histoire, en Dordogne il y avait dans les années 1960, 89 moulins en activités. A l'heure actuelle il n'en reste que 4. Le moulin d'Epeluche pour sa part, avec ses 19 salariés eux aussi des passionnés de ce beau métier, œuvrent au quotidien afin de satisfaire pleinement une clientèle d'artisans boulangers.

Jeannot quant à lui suivra jusqu'au bout les travaux de modernisation du moulin familial, heureux de voir fonctionner les nouveaux appareils à cylindres entièrement automatiques ainsi que la ligne d'ensachage et de palettisation. Son âme plane au quotidien dans ces murs qu'il chérissait tant et son image est toujours présente. Jeannot ton sourire et ta gentillesse nous manqueront.

Hommage à Serge Ussel - La Filature de Beyszac, située tout près des Eyzies en Dordogne, sur la Petite Beune, a arrêté son activité vers 1980. Elle était animée par une turbine Francis qui a servi à la production d'électricité domestique. En 2002, la famille Ussel avait accueilli une délégation de notre fédération lors d'un voyage en septembre dans le Périgord (voir Le Monde des Moulins).

Toutes les machines, cardeuses et fileuses, étaient encore en place. Le grand intérêt de cette visite a été de constater qu'une filature n'était pas forcément une grande usine et que des petites unités performantes ont aussi existé et trouvé place dans l'industrie locale.



Marcelle et Serge, c'était un couple de fileteur artisanal, un des derniers du genre comme l'a rappelé Suzanne Tartarat dans un bel article avec les mots qui conviennent. "Dans l'enchantement de l'odeur âpre du mouton mouillé et de la chaleur des machines, Avec le bruit du ruisseau mêlé au cliquetis du métier à tisser. La filature de Beyszac, c'est un tableau de maître-artisan. Un art de faire et une beauté désuète qui vient palpiter entre tradition et besoin d'en vivre avec des gestes qui filent, défilent... et puis s'en vont". Serge s'en est allé !

L'Association Périgordine des Amis des Moulins tenait à leur rendre hommage.

## Les administrateurs de l'APAM

**Président fondateur :** Charles GIRARDEAU

**Président :** Alain PERIER

Moulin neuf - 24200 Carsac-Aillac - Tél. : 05 53 59 38 68

**Vice-Présidents :** Jacqueline LAVERGNE-DEMARTHE, Patrick HAUTEFAYE

**Secrétaire :** Jean-François DUMAS - **Secrétaire adjoint :** Abraham HUIJSMAN

**Treasorier :** Alain PERIER (par intérim)

**Administrateurs :** Colette et Claude ALEMANT, Martine BOYER,

Jean-Claude GREGORY, Elisabeth CAZENAVE, Pascal CAZENAVE

*"Tourne Moulin" n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.*